

# Un bien commun n'est pas banal

Jean-Marie Harribey

*Politis*, n° 892, 9 mars 2006

Jacques Chirac a proposé d'imposer une taxe sur les billets d'avion. Cette idée fait suite au rapport de la commission Landau<sup>1</sup> « Les nouvelles contributions financières internationales » (2004). Ce n'est pas la panacée, mais elle ouvre la voie aux taxes globales que naguère tous les libéraux jugeaient impossibles et inefficaces.

Au-delà de la maîtrise des flux financiers et de la limitation de la circulation des capitaux, les taxes globales sont nécessaires pour fournir une base à la défense et/ou à la production des biens communs de l'humanité. Mais qu'est-ce qu'un bien commun et diffère-t-il d'un bien public ?

L'économiste Samuelson a défini un bien public ou collectif par deux critères : on ne peut exclure personne de son usage et l'usage par un individu n'empêche pas celui d'un autre. A ces deux critères de non exclusion et de non rivalité s'ajoutent parfois celui d'obligation d'usage (lorsqu'on nous oblige à consommer du *Clemenceau*) et celui d'absence d'effet d'encombrement (tant que la route n'est pas bouchonnée, elle reste publique). Ces critères sont aujourd'hui contestés pour définir un bien commun qui serait plus qu'un bien public. Comment distinguer les deux notions ?

**Par l'opposition nature/socio-culture ?** Seraient biens communs les biens obtenus de la nature sans intervention humaine et seraient biens publics ceux qui sont construits socialement. Mais où placer l'eau puisée, filtrée, acheminée, etc. ? L'air qu'il faut dorénavant protéger des pollutions ? Et le climat dont on doit ralentir le réchauffement ? La distinction nature/socio-culture devient inopérante : à l'origine, l'eau et l'air étaient des biens purement naturels, mais dans le contexte de dégradation écologique, ces biens naturels censés être des biens communs et pas seulement publics sont désormais des biens publics puisqu'ils sont produits. Et que dire des connaissances ? Selon cette distinction, les connaissances, par définition humaines, ne seraient que biens publics et pas biens communs en application d'une hiérarchie peu convaincante.

**Par l'opposition propriété/droit d'usage ?** Seraient biens communs les biens appartenant à tout le monde et biens publics ceux auxquels tout le monde aurait accès. La nuance est infime. Dans le protocole de Kyoto, un permis d'émission est un droit d'usage temporaire et non un droit de propriété de l'air qui n'aurait aucun sens. Ceux qui peuvent acheter les permis ont le monopole d'usage (il y a donc exclusion et rivalité). Si l'on disait que l'eau est un bien commun et que l'accès à l'eau est un bien public, cela sous-entendrait qu'il y aurait des biens communs auxquels on n'aurait pas accès. Qu'auraient-ils de communs alors ?

**Par l'opposition intérêt général/intérêt particulier ?** Le bien commun correspondrait à l'intérêt de l'ensemble de la collectivité alors que le bien public n'y correspondrait pas nécessairement : la stabilité financière serait un bien simplement public car les spéculateurs auraient intérêt à l'instabilité. Mais alors on pourrait dire cela de tous les biens considérés *a priori* comme communs : la biodiversité et l'eau propre ne font pas les affaires des multinationales et le plein emploi est calamiteux pour les actionnaires.

Finalement, les deux critères de Samuelson résistent bien à la critique car leur pertinence ou non ne se juge pas au fait qu'ils proviennent d'un économiste, fût-il libéral,

---

<sup>1</sup>. A laquelle participaient Attac, Coordination Sud et Oxfam.

mais à leur capacité de couverture. Or il n'y a pas de cas où ils ne pourraient pas s'appliquer. Conçus à l'origine pour savoir si un monopole de l'Etat s'imposait en vertu d'une obligation de n'exclure quiconque pour raison pécuniaire ou en vertu d'une situation de monopole naturel pour produire certains biens que le marché est incapable de fournir, ils peuvent parfaitement être utilisés pour garantir de nouveaux droits : libre accès aux connaissances (la non rivalité trouve ici une illustration, produisant même des externalités positives puisque plus de gens savent, plus la connaissance progresse vite), droit à un environnement sain, droit aux ressources naturelles équitablement partagées.

Les définitions du bien commun, du bien public et aussi du périmètre du service public dépendent d'une décision politique d'appliquer les principes du refus d'exclure quiconque et de rendre les individus non rivaux les uns des autres. Bref, il faut lutter pour élargir l'espace des droits (et ce, à l'opposé des conceptions de la Banque mondiale et de l'Organisation mondiale du commerce) beaucoup plus que chercher vainement de nouveaux critères de définition distinguant plus que de raison des notions très voisines, d'autant que les libéraux ne s'y trompent pas : dès l'instant où des biens, communs, collectifs ou publics, peu importe, sont payés par des taxes globales, un optimum de marché (dit de Pareto) est impossible à atteindre.